Image not found or type unknown

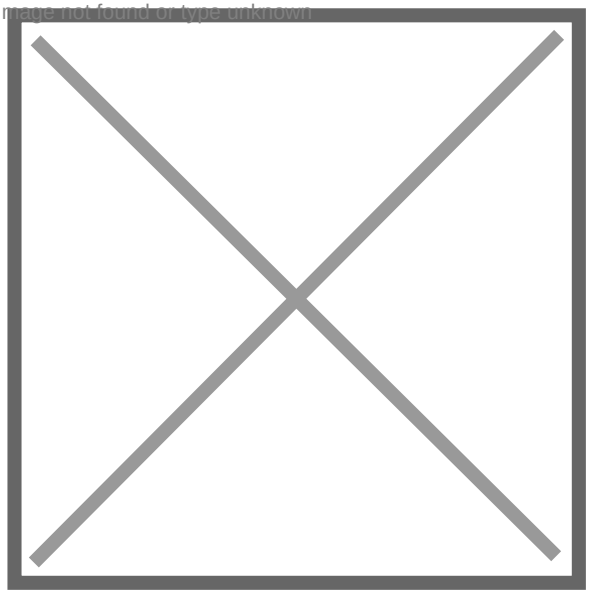

Enfant d'une conjointe d'un français regroupement sur place

Par **leon1**, le **10/06/2019** à **22:13**

Bonjour, je souhaiterai avoir votre conseil concernant ma situation.
Je suis de nationalité étrangère (hors UE) et je suis mariée avec un français. Je suis professionnel liberal de santé avec mon propre cabinet, ça fait 5 ans que j'habite en France.
Je voudrais prendre mon fils de 12ans qui vit au pays pour vivre avec moi et mon mari, cette année avant l'année scolaire, pour que l'adaptation soit plus facile avant son adolescence. Je n'ai pas fait une demande pour lui quand mon mari a fait la demande de mon titre de séjour car l'enfant ne voulait pas quitter notre pays ; mais maintenant il veut rester avec nous.
Je viens de déposer ma nationalité français il y a quelques jours.
Mes questions sont donc :
- Est-ce qu'il y a un moyen pour le faire venir en France le plus rapidement possible (sans qu'il y ait une incidence sur ma nationalité française)?
- Peut-il venir avec un visa long séjour (si possible de l'avoir), et puis y rester pour faire un RF sur place?
- Peut-il passer pour un enfant à charge d'un français pour pourvoir obtenir un visa long séjour?
- Si je le prends en court séjour, serait-il donc difficile pour ma nationalité française?
Je vous remercie pour votre aide.
Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés